

RÈGLEMENT DU CONCOURS

1. Le concours « Tente de remporter des tickets pour Les Minions 2 : Il était une fois Gru » est organisé par la S.A. DreamLand, dont le siège social est établi à Edingensesteenweg 196, 1500 Hal, TVA-BE0448.746.645 (« DreamLand »). Il est ouvert à toutes les personnes physiques âgées de 18 ans ou plus et domiciliées sur le territoire belge. Ce concours n'est assorti d'aucune obligation d'achat.
2. Le concours se déroule du 30/6/2022 à 00 h 01 au 10/7/2022 à 23 h 59.
3. Le concours est réservé aux clients Xtra se connectant à leur profil Xtra.
4. Le concours et le formulaire de participation seront disponibles sur dreamland.be/concours. Pour que sa participation soit valable, le participant doit répondre au jeu de mémoire et à la question subsidiaire.
5. Les 50 gagnants sont les participants qui, à l'issue du concours, auront résolu le jeu de mémoire et qui se seront approchés le plus près de la bonne réponse à la question subsidiaire. En cas d'ex aequo, les gagnants seront les premiers à avoir complété correctement le formulaire. Les gagnants seront personnellement avertis au plus tard le 15/7/2022.
6. Une seule participation par profil Xtra est acceptée. Il ne sera pas tenu compte des formulaires de participation incomplets ou erronés ni des réponses envoyées par un autre biais que le formulaire de participation disponible sur dreamland.be.
7. Ce concours met en jeu 50 x 4 places de cinéma Kinopolis pour Les Minions 2 : Il était une fois Gru. DreamLand se réserve à tout moment le droit de modifier la sélection d'articles susmentionnée. Ce prix n'est ni cessible, ni échangeable en espèces ou autres avantages en nature.
8. Un collaborateur de DreamLand contactera les gagnants par le biais de l'adresse e-mail indiquée lors de leur participation. Si le gagnant ne réagit pas dans les deux semaines, il perd son droit au prix. Le gagnant perd également son droit au prix s'il ne le récupère pas dans les deux mois suivant la fin du concours.
9. Le personnel de DreamLand ne peut pas prendre part à ce concours. Toutes les autres personnes qui ont collaboré directement ou indirectement à l'organisation ou à la diffusion de ce concours ne sont pas non plus autorisées à y participer.
10. La participation à ce concours requiert la collecte et le traitement de données personnelles du participant dans le cadre du déroulement et du dénouement du concours tels qu'ils sont décrits dans la déclaration de confidentialité de Xtra. La déclaration de confidentialité est disponible via le lien <https://monxtra.be/xtra/fr/declaration-de-confidentialite>.
11. DreamLand se réserve le droit de modifier le concours ou son déroulement si des circonstances imprévues ou indépendantes de sa volonté le justifient. Elle ne peut être tenue responsable si, à la suite de circonstances indépendantes de sa volonté, le concours doit être interrompu, reporté ou annulé ou si certaines modalités de ce concours doivent être modifiées.

12. En cas d'abus, de tricherie, de fraude ou si les circonstances l'exigent, DreamLand se réserve expressément le droit (a) d'exclure purement et simplement du concours le(s) participant(s) concerné(s) ou (b) de le modifier en tout ou en partie, de le reporter, de l'écourter ou de l'annuler.
13. DreamLand n'est pas responsable des perturbations, pannes ou autres problèmes imprévus découlant de votre connexion Internet ou de tiers.
14. La participation à ce concours implique l'acceptation inconditionnelle du présent règlement. Aucune contestation relative à celui-ci ne sera prise en considération. La simple participation à ce concours implique l'acceptation sans aucune réserve des conditions applicables.
15. Ce règlement est soumis au droit belge, à l'exclusion du droit privé international et de la Convention de Vienne sur les contrats de vente internationale de marchandises. Tout litige relatif à l'application du présent règlement est du ressort exclusif des tribunaux de Bruxelles.